




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture   |
| A013-211300017-20120709-21670-DE-1-1_0  |
| Date de signature : 12/07/12  |
| Date de réception : jeudi 12 juillet 2012   |
|  <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b><br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.742**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
- JOURNEE DE L'EUROPE**

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Patricia LARNAUDIE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Reine MERGER donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Qualité de Vie  
Mission Développement  
Touristique et International

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 09/07/12

-----

**RAPPORTEUR :** Mme Reine MERGER

**Politique Publique :** 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL

**OBJET :** AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
- JOURNEE DE L'EUROPE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose chaque année, de soutenir des associations qui, compte-tenu de leur programme, sont particulièrement actives et contribuent à la promotion de la citoyenneté et de l'idée européenne :

**- Association Seconde Nature**

Depuis plus de dix ans, l'association " Seconde Nature " explore le domaine des pratiques artistiques des musiques électroniques et des arts numériques.

L'espace Sextius, lieu dédié aux arts numériques accueille le public et favorise l'accès aux démarches d'artistes, et pratiques de créations. Des activités régulières d'éducation et de médiation à ces arts permettent de fidéliser et d'élargir le public.

Dans son action de soutien pour la Journée de l'Europe et la semaine de l'Europe, l'association a ouvert ses lieux pour une rencontre/conférence professionnelle autour des dispositifs européens d'aide à destination des porteurs de projets culturels et du grand public ainsi qu'à un concert panorama des productions musicales électroniques européennes actuelles.

**- Association Provence Bulgarie**

L'association développe les échanges franco-bulgares ainsi que la découverte des cultures respectives. Ainsi, chaque année, elle organise le concours Provence du jeune poète bulgare.

| <i>Associations</i>                  | <i>Subventions en 2010</i> | <i>Subventions en 2011</i> | <i>Proposition de subvention pour l'année 2012</i> |
|--------------------------------------|----------------------------|----------------------------|--|
| <b>Association Seconde Nature</b>    | 0 €                        | 0 €                        | 500 €  |
| <b>Association Provence-Bulgarie</b> | 500 €                      | 500 €                      | 500 €  |

Ces demandes ont été validées en date du 22 mai 2012.

A cet effet, je vous demande, me chers collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement des subventions aux associations précitées pour l'année 2012,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant à la convention d'objectifs triennale 2010/2012 existant entre la commune et l'Association Seconde Nature, annexé,
- **DIRE** que les crédits afférents à la subvention exceptionnelle pour l'Association Seconde Nature seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6748 1528 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DIRE** que les crédits afférents à la subvention de fonctionnement pour l'association Provence Bulgarie seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6574 1528 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.742 - AFFAIRES EUROPEENNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE - JOURNEE DE L'EUROPE**

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>Présents et représentés</b> | <b>: 52</b> |
| <b>Présents</b>                | <b>: 43</b> |
| <b>Abstentions</b>             | <b>: 0</b>  |
| <b>Non participation</b>       | <b>: 0</b>  |
| <b>Suffrages Exprimés</b>      | <b>: 52</b> |
| <b>Pour</b>                    | <b>: 52</b> |
| <b>Contre</b>                  | <b>: 0</b>  |

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N° 7 A LA CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS 2010-2012  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Entre :**

La commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal, du 09 juillet 2012 désignée sous le terme « **la commune** » d'une part,

et,

L'association dénommée « Seconde Nature », association régie par la loi du 1er Juillet 1901, dont le siège social est situé 27 bis, rue du 11 Novembre à Aix-en-Provence, représentée par son président en exercice, désignée sous le terme « **l'Association** » d'autre part,

**PREAMBULE**

La commune d'Aix-en-Provence a :

Par délibération du 12 avril 2010 n° 2010.336, la Ville a adopté une convention d'objectifs triennale établie avec l'Association sur la base d'un montant de 100 000€ par an sur 3 ans.

Par délibération du 15/11/10 n° 2010.1190, la Ville a adopté un avenant n° 1 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 7 000€ (exposition Tübingen).

Par délibération du 11/04/11 n° 2011.365, la Ville a adopté un avenant n° 2 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 25 000€ (communication).

Par délibération du 11/07/11 n° 2011.765, la Ville a adopté un avenant n° 3 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 26 000€ (fête de la musique).

Par délibération du 26/09/11 n° 2011.1008, la Ville a adopté un avenant n° 4 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 1 500€ (Politique de la Ville).

Par délibération du 29/05/12 n° 2012.578, la Ville a adopté un avenant n° 5 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 30 000€ (Fête de la musique).

Par délibération du 09/07/2012, la Ville a adopté un avenant n° 6 à la convention d'objectifs triennale d'un montant de 25 000€ (complément de fonctionnement, communication).

Il convient également aujourd'hui d'octroyer à l'Association une subvention complémentaire exceptionnelle de 500 € pour sa participation à la Fête de l'Europe 2012.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

## **Article 1**

L'article **4** de la convention, intitulé « Montant de(s) la subvention(s) et conditions de paiement » est modifié ainsi que suit :

«Au regard des actions et projets précités, le montant de la subvention accordée par la commune s'élèvera pour l'exercice 2012 à 100 000 € + 30 000 € + 25 000 € + 500 € soit 155 500 €.

Le montant de la subvention complémentaire de 500 € sera versé en une seule fois après le vote du conseil Municipal».

## **Article 2**

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établie entre la commune et l'Association demeurent inchangées.

Pour la Commune  
(Date et signature)

Pour l'Association  
(cachet et signature)